

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – un but – une foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES



Original

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE



Révision pour la période 2014-2018

| Num. Livrable | L1_2 | | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|-------------------|
| Rédaction | Vérification | Validation | Approbation | Date | Objet révision |
| Marie Sophie Ndong, Ndiaga Dlop, Aboubacry Kane, Adrien Coly, Abdoul Aziz Diédhiou, Ismaïla Diallo | Ndiaga Diop | Ousseynou Diop | Mamadou Daffé | Janvier 2014 | Dernière révision |
| 24 Octobre 2013 | 24 Octobre 2013 | 24 Octobre 2013 | 25 Octobre 2013 | | |



LISTE DES ACRONYMES

| | |
|------------------|--|
| AG : | Assemblée Générale |
| AKAN : | Association Kafountinoise des Amies de la Nature |
| AMA : | Agence des Musulmans d'Afrique |
| AMP : | Aire Marine Protégée |
| AMPA : | Aire Marine Protégée d'Abéné |
| ANPT : | Agence Nationale de Promotion du Tourisme |
| ASUFOR : | Association des Usagers de Forage |
| B.F : | Borne Fontaine |
| B.P : | Branchement Particulier |
| C.R : | Communauté Rurale |
| C.R.K : | Communauté Rurale de Kafountine |
| C.R.Z : | Conseil Régional de Ziguinchor |
| C.S.E : | Conseil supérieur de l'Eau |
| CEM : | Collège d'Enseignement Moyen |
| CRZ | Conseil Régional de Ziguinchor |
| CSE : | Centre de Suivi Ecologique |
| D.P.S : | Direction de la Prévision et de la Statistique |
| DEFCCS : | Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols |
| DGPRE : | Direction de la Gestion et de la Protection des Ressources en Eau |
| DNP : | Direction des Parcs Nationaux |
| EGERCO : | Entreprise Générale d'Etude de Réalisation d'ouvrage de Construction |
| FAO : | Food Agriculture Organisation |
| FIT : | Front Inter Tropical |
| GIE : | Groupement d'Intérêt Economique |
| GIRE : | Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| GIRMAC : | Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières |
| CRODT | Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye |
| M.E.P.N : | Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature |
| OCB : | Organisation Communautaire de Base |
| OMD : | Objectifs Du Millénaire |
| ONG : | Organisation Non Gouvernemental |
| P.L.D : | Plan Local de développement |
| PAM : | Programme Alimentaire Mondial |
| PCR : | Président du Conseil Rural |
| PEPAM : | Programme Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire |
| PNIR : | Programme national d'infrastructures rurales |
| PNUD : | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PRCM | Programme de Conservation des Zones Marines et Côtières |
| ROK | Réserve ornithologique de Kalissaye |
| U.I.C.N | Union Mondiale pour la Nature |
| VCE | Valeur Commerciale Estimée |
| WAMER | Bureau Régional de Programme Marin pour l'Afrique de l'Ouest |
| WWF | World Wilde Fund for Nature |

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| LISTE DES ACRONYMES | 2 |
| Sommaire..... | 3 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'AMP ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION | 8 |
| I. PRESENTATION DE LA RESERVE | 8 |
| 1.1. Localisation et limites administratives | 8 |
| 1.2. Habits naturels et espèces | 8 |
| 2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP | 12 |
| 2.1 ENJEUX DE GESTION | 12 |
| 2.1.1 Pour une protection efficace des écosystèmes marins et côtiers | 12 |
| 2.1.2 Pour l'amélioration des conditions de vie | 12 |
| 2.1.3 Pour un modèle de développement viable | 13 |
| 2.2 LES DOMAINES STRATEGIQUES | 14 |
| 2.3 LES OBJECTIFS | 14 |
| DEUXIEME PARTIE : | 15 |
| 3. BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS 2010 - 2014 | 15 |
| 3.1 Evaluation de l'Objectif 1 : La formation et la sensibilisation des acteurs constituent les points focaux de protection et de gestion des ressources naturelles de l'AMPA.15 | |
| 3.1.1 <i>Résultat attendu 1</i> : Les populations sont sensibilisées sur l'importance de l'AMP | 15 |
| 3.1.1.1 <i>Bref rappel des activités</i> | 15 |
| 3.1.1.2 <i>Résultats atteints</i> | 15 |
| 3.1.1.3 <i>Analyse et constats</i> | 16 |
| 3.1.1.4 <i>Conclusions et recommandations</i> | 16 |
| 3.1.2 <i>Résultat attendu 2</i> : Les gestionnaires de l'AMP possèdent des compétences en matière de développement d'outils, de gestion et de maîtrise de l'environnement institutionnel..... | 16 |
| 3.1.2.1 <i>Rappel des activités</i> | 16 |
| 3.1.2.2 <i>Résultats atteints</i> | 16 |
| 3.1.2.3 <i>Analyse et constats</i> | 16 |
| 3.1.2.4 <i>Conclusion et recommandations</i> | 17 |
| 3.2 Evaluation de l'Objectif 2: La recherche et la gestion des connaissances sont des activités quotidiennes indispensables pour une prise de décision « juste » et durable.17 | |
| 3.2.1 <i>Résultat attendu 1</i> : Un système d'information géographique est mis en place..... | 17 |
| 3.2.1.1 <i>Rappel des activités</i> | 17 |
| 3.2.1.2 <i>Résultats atteints</i> | 17 |
| 3.2.1.3 <i>Analyse et constats</i> | 17 |
| 3.2.1.4 <i>Conclusion et recommandations</i> | 17 |
| 3.2.2 <i>Résultat attendu 2</i> : Des indicateurs de suivi sont définis et mis en place en particulier pour les espèces (tortues, dauphins, lamantin, avifaune, poisson...) | 18 |
| 3.2.2.1 <i>Rappel des activités</i> | 18 |
| 3.2.2.2 <i>La formulation des indicateurs de suivi ;</i> | 18 |
| 3.2.2.3 <i>Analyse et Constats</i> | 18 |
| 3.2.2.4 <i>Conclusions et recommandations</i> | 18 |
| 3.3 Objectif 3: L'AMP d'Abéné constitue un sanctuaire de diversité biologique d'une grande importance qu'il convient de gérer de manière efficace, participative et durable. | 19 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 3.3.1 | Résultat attendu 1: Mettre en place un dispositif pour assurer une bonne gestion des ressources naturelles..... | 19 |
| 3.3.1.1 | <i>Rappel des activités</i> | 19 |
| 3.3.1.2 | <i>Résultats atteints</i> | 19 |
| 3.3.1.3 | <i>Analyse et constats</i> | 20 |
| 3.3.1.4 | <i>Conclusions et recommandations</i> | 20 |
| 3.3.2 | Résultat attendu 2 : Le déboisement des forêts de plateau est freiné dans la zone de l'AMP | 20 |
| 3.3.2.1 | <i>Rappel des activités</i> | 20 |
| 3.3.2.2 | <i>Résultats atteints</i> | 20 |
| 3.3.2.3 | <i>Analyse et constats</i> | 20 |
| 3.3.2.4 | <i>Conclusion et recommandation</i> | 21 |
| 3.3.3 | Résultat attendu 3 : La mangrove, écosystème d'une grande importance, est sauvegardée dans l'AMP..... | 21 |
| 3.3.3.1 | <i>Rappel des activités</i> | 21 |
| 3.3.3.2 | <i>Résultats atteints</i> | 21 |
| 3.3.3.3 | <i>Analyse et Constats</i> | 21 |
| 3.3.3.4 | <i>Conclusion et recommandations</i> | 21 |
| 3.3.4 | Résultat attendu 4 : Les mises à terre sont valorisées afin d'éviter un gaspillage, alors que les espèces rares sont protégées..... | 22 |
| 3.3.4.1 | <i>Rappel des activités</i> | 22 |
| 3.3.4.1 | <i>Résultats obtenus</i> | 22 |
| 3.3.4.2 | <i>Analyse et constats</i> | 22 |
| 3.3.5. | Résultat attendu 5 : Les ressources pédologiques de l'AMP sont bien protégées | 22 |
| 3.3.5.1 | <i>Rappel des activités</i> | 22 |
| 3.3.5.1 | <i>Analyse et constats</i> | 22 |
| 3.4 | Objectif 4: Le développement des activités et l'exploitation des ressources de l'AMP ne doivent pas nuire à la santé et à la pérennité des écosystèmes vitaux. | 23 |
| 3.4.1 | Résultat attendu 1 : Les interventions anarchiques sur le littoral sont éradiquées | 23 |
| 3.4.1.1 | <i>Rappel des activités</i> | 23 |
| 3.4.1.2 | <i>Résultats obtenus</i> | 23 |
| 3.4.1.3 | <i>Analyse et recommandation</i> | 23 |
| 3.4.2 | Résultat attendu 2 : La lutte contre la pauvreté des populations locales passe par le financement d'activités génératrices de revenu | 23 |
| 3.4.2.1 | <i>Rappel des activités</i> | 23 |
| 3.4.2.2 | <i>Résultats obtenus</i> | 23 |
| 3.4.2.3 | <i>Analyse et Recommandations</i> | 23 |
| 3.5. | CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 24 |
| 4. | ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION | 26 |
| 4.1 | Définition des objectifs | 26 |
| 4.2 | Le Plan d'action 2014–2018 | 26 |
| 4.3. | MOBILISATION DES RESSOURCES | 36 |
| 4.4. | DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE | 36 |
| 4.5. | COUT INDICATIF DU PROGRAMME..... | 36 |
| 5. | Références bibliographiques | 37 |
| 6. | ANNEXES | 38 |
| | ANNEXE : PLAN D'ACTION ET PROGRAMME 2010 - 2014 | 38 |
| | <i>Organiser des fora de discussions</i> | 38 |

INTRODUCTION

i. Contexte et objectifs de l'étude

Le Sénégal, grâce à sa position géographique particulière, présente une importante diversité biologique. La flore comme la faune sont relativement riches avec des écosystèmes variés allant du type sahélien au type soudano sahélien. On dénombre cent quatre vingt douze (192) espèces de mammifères, six cent vingt deux (622) espèces d'oiseaux, quatre cents (400) espèces de poissons, cent (100) espèces de reptiles et deux mille quatre cents (2400) espèces de plantes à fleurs.

Pour la conservation de cette importante biodiversité, l'Etat du Sénégal a mis en place un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes et géré par la Direction des Parcs Nationaux (DPN). Ce réseau comprend six (06) parcs nationaux, quatre (04) réserves de faune, deux (2) réserves naturelles communautaires et cinq (5) aires marines protégées (créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004). L'ensemble de ces aires protégées couvre une superficie de 16.149.400 ha, soit plus de 8 % du territoire national. L'essentiel de ce réseau est composé de zones humides représentatives des écosystèmes marins et côtiers du pays.

Ces zones humides se distinguent par leur fort potentiel en biodiversité et notamment par le rôle important qu'ils jouent (i) dans la migration des oiseaux du Paléarctique occidental ; (ii) dans le cycle hydrologique mondial et ; (iii) dans la fourniture de l'eau pour la conservation de la diversité biologique, la consommation humaine, la production agricole et les loisirs.

Par ailleurs, l'approche de gestion des aires protégées en cours de mise en œuvre fait de ces sites des leviers importants dans la lutte contre la pauvreté à leur périphérie. En effet, ces écosystèmes, à travers les biens et services offerts aux populations, constituent de réelles sources de revenus notamment à travers les nombreuses activités génératrices de bénéfices durables, développées au profit des populations en contrepartie de leur investissement dans la gestion de la biodiversité marine et côtière.

Ainsi, pour accompagner ces efforts de conservation, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de la Banque Mondiale, a mis en œuvre le Programme de Gestion intégrée des Ressources marines et côtières (GIRMaC) dont l'objectif global en matière d'environnement est d'assurer la conservation et la gestion des écosystèmes marins et côtiers du Sénégal, qui sont importants sur le plan mondial, et vitaux pour l'existence des communautés côtières.

De façon plus spécifique, l'objectif de la **Composante Conservation des Habitats critiques et des Espèces** du Programme exécutée par la DPN est d'améliorer la gestion à long terme du réseau national d'aires protégées côtières à travers : (i) la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion dans les sites d'ancrage, et (ii) le renforcement du cadre de gestion de la biodiversité et des aires protégées.

C'est ainsi que le Sénégal s'investi depuis 2004, dans la création et la mise en œuvre d'Aires Marines Protégées (AMP¹) que sont les AMP de Saint louis, Cayar, Joal Fadiouth, Bamboung et Abéné créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 en application des premières recommandations fortes du 5^{ième} Congrès Mondial sur les parcs nationaux tenu à Durban en 2003.

Parallèlement à ces AMP, la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone et la Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (délibération N°010/CRP du 15/05/2001) ont été créées.

¹ Les AMP constituent dans la plupart des cas des milieux particulièrement propices à la régénération des ressources halieutiques tout en protégeant des habitats sensibles tels que les herbiers marins ou la mangrove

Cette volonté politique du Sénégal à renforcer le réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes s'est traduite par la création, en 2012, de la **Direction des Aires Marines Communautaires Protégées** (DAMCP) pour augmenter le taux de couverture national du réseau national d'aires protégées côtières (AMP et RNC) et améliorer la gestion des AMP et des RNC centrée autour de la gouvernance participative des ressources avec une forte implication des communautés locales. Cette volonté politique est en phase avec la politique de mise en place des AMP qui obéit à une stratégie de renforcement des régimes de gestion intégrée des zones marines et côtières, réaffirmée lors du premier congrès Mondial sur les Aires Marines Protégées (AMP) tenu à Marseille, République française en 2013.

Après l'appui des partenaires, les cinq premières aires marines protégées (AMP de Saint Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Abéné et Bamboung) créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 ont pu avoir des Plans d'Aménagement et de gestion (PAG) élaborés et exécutés. Des plans d'action quinquennaux ont été ainsi définis pour ces AMP dites de la première génération et mis en œuvre dans la plupart des sites avec l'implication et la participation effective des parties prenantes concernées à la gestion de l'AMP, notamment les communautés locales.

Ces sites protégés disposent, chacun, d'un Plan d'aménagement et de gestion qui a été élaboré pour une durée de validité de cinq (05) ans avec un plan d'action opérationnel. Dans la perspective d'évaluer la mise en œuvre de ces plans de gestion et des les actualiser que la DAMCP s'est attachée les services du groupement de cabinets (iDEV-ic/Tropis) pour la réalisation de cette mission. L'objet de ce rapport est d'évaluer, à mi parcours, la mise en œuvre du Plan de gestion 2010-2014 **de l'AMP d'Abéné** et d'actualiser le plan d'action par une nouvelle planification opérationnelle pour la période de 2014 à 2018.

ii Objectifs de l'actualisation du PAG

Après cinq années de mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire de réaliser une évaluation finale du Plan d'aménagement et de gestion, notamment le plan d'action élaboré de manière participative avec les acteurs pour apprécier son déroulement et tirer les leçons et les enseignements pour le futur.

Le travail d'évaluation finale a permis au Comité de gestion de l'AMP qui regroupe toutes les parties prenantes et aussi la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) d'avoir une appréciation objective des résultats atteints, de la pertinence de la conception du plan et des objectifs définis et les stratégies à développer pour la consolidation des acquis .

Les objectifs principaux de l'évaluation finale sont les suivants :

- apprécier le niveau des résultats obtenus par rapport aux plans de travail c'est-à-dire les performances du PAG, ainsi que sa pertinence et son efficacité ;
- apprécier la durabilité, l'appropriation du PAG et les effets et ou impacts sur les bénéficiaires, surtout les plus acteurs des villages polarisés par l'AMP ;
- tirer les leçons apprises tant positives que négatives de l'expérience de la mise en œuvre concertée du PAG ;
- formuler des propositions et des recommandations fortes à l'endroit de chacune des parties prenantes et procéder à une mise à jour du plan d'action quinquennal.

En termes de résultats, on note:

- la pertinence des objectifs visés dans le PAG 2010 - 2014 a été évaluée ;
- Les activités du PAG 2010 – 2014 ont été revisitées et évaluées ;
- les principales contraintes et difficultés à la mise en œuvre des actions programmées sont identifiées ;
- Les objectifs de gestion du plan 2014 - 2018 ont été adoptés ;
- Les activités de gestion pertinentes ont été identifiées ;

- Le PAG a été mis à jour et un Plan d'action quinquennal élaboré de manière concertée et participative ;
- Le budget du plan d'action a été élaboré ;
- la communication sociale entre les différentes parties prenantes est renforcée.

iii Approche méthodologique

La démarche méthodologique s'est articulée autour de cinq étapes essentielles :

- 1. Clarification de la mission, négociation et signature du contrat :** Cette étape a consisté à la prise de contact avec le client, la clarification des TDR, l'identification de la documentation pertinente et des acteurs clefs à rencontrer notamment le Conservateur de la Réserve pour la planification détaillée du déroulement de la mission.
- 2. Exploitation de la documentation sur l'AMP, élaboration d'outils d'évaluation à renseigner et la planification des deux jours d'atelier ;** Cette étape a été consacrée à :
 - ✓ l'Exploitation de la documentation essentielle sur l'AMP et la zone comme le PAG élaboré en 2010 ;
 - ✓ les rapports d'activités mensuels et annuels de la Réserve ;
 - ✓ la préparation des contenus et supports d'entretiens et des fiches d'évaluation
- 3. Réunion d'évaluation et d'actualisation du PAG avec le comité de gestion de L'AMP et toutes les parties prenantes au processus de sa création:** Durant deux jours de sessions qui a réuni l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'AMP, le Plan d'action du PAG a été parcouru dans ses détails et le niveau d'exécution des différentes activités mesurées. Les contraintes liées au respect des délais d'exécution ont été aussi situées. Autour de débats et discussions enrichissants, les grilles et tableaux d'évaluation ont été renseignés par les participants, membres du CG de l'AMP et personnes ressources impliquées dans sa mise en œuvre.
- 4. Elaboration du rapport provisoire :** L'étape d'élaboration du rapport provisoire a consisté à la synthèse des données recueillies, à intégrer les changements, préoccupations et nouvelles orientations apportés au PAG et à l'élaboration de la version provisoire du rapport de l'évaluation finale.
- 5. Elaboration du rapport final :** Les actions conduites lors de cette étape sont la prise en compte dans la version provisoires des observations et suggestions pertinentes.

iii. Structure du rapport

Le rapport est articulé autour, en outre de la partie introductive qui détaille le contexte et objectifs de l'étude et l'approche méthodologique, de trois (3) parties.

- La première partie rappelle le plan d'aménagement et gestion et du plan d'action 2010-2014 en termes d'enjeux de gestion et les objectifs, les axes d'intervention et activités à réaliser.
- La deuxième fait le bilan de l'exécution du plan d'action 2010-2014.
- La troisième partie présente le plan d'aménagement et de gestion actualisé et la stratégie de mise en œuvre.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'AMP ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

I. PRESENTATION DE LA RESERVE

1.1. Localisation et limites administratives

L'Aire Marine Protégée d'Abéné est située dans la région de Ziguinchor, à cheval avec les Communautés rurale de Kafountine et de Kataba¹ sur une façade littorale de près de 20 km. Elle s'étend sur une superficie de 119 km² et se répartit en deux territoires distincts : une partie marine et une partie terrestre qui englobe la mangrove littorale des petits estuaires. Elle est limitée au Nord par la République de Gambie, au Sud par le quai de pêche de Kafountine à l'Est par les villages des deux communautés rurales (Niaffrang, Kabadio, Abéné, Diannah et Kafountine) à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

1.2. Habits naturels et espèces

L'AMP d'Abéné est un espace multifonctionnel au regard de ses potentialités naturelles avec une diversité d'unités paysagères, un territoire melting-pot; une diversité biologique importante et une plate forme d'activités socioéconomiques.

L'aire marine protégée d'Abéné est composée de paysages somptueux caractérisés par une longue et belle façade littorale, une diversité biologique riche et variée et de réserves périphériques d'une grande importance.

☞ **Une diversité d'habitat**

L'AMPA est entourée par beaucoup de réserves naturelles traditionnelles et officielles. Dans le cadre de cette étude on peut retenir les sites de Kalissaye et de Kassel. Ces réserves se localisent au sud de la zone de l'aire marine.

✓ La Réserve Ornithologique de Kassel (ROK)

Créée en même temps que celle de Kalissaye en 1978, la mare de Kassel couvre une superficie d'environ 90 ha. Elle a pour rôle principal de protéger les oiseaux de mer et les tortues marines, mais aussi les ultimes crocodiles et lamantins de cette zone. C'est une zone de haute diversité bien conservée à l'intérieur des eaux dominée par une végétation de mangrove.

✓ Saloulou

La réserve de Saloulou est créée par le décret N° 78809 du 26 juillet 1978. Elle couvre une superficie de 16 ha et se situe à la pointe de Sankoye à l'embouchure du fleuve Kalissaye constitué de deux îlots sablonneux encerclés par les eaux lors des marées hautes. Cette réserve reçoit des colonies nicheuses d'oiseaux de mer du paléarctique occidental mais aussi par des espèces éthiopiennes. Ces oiseaux de mer sont les sternes caspiennes, sternes royales etc.

On compte aussi le dauphin commun, la tortue verte et la tortue marine, le crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* et le Lamantin *Trichechus senegalensis*.

Au-delà de ces deux réserves, on peut noter un nombre importants de sites naturels humides qui abritent des ressources naturelles riches et variées jouant un rôle de régulateur environnemental essentiel.

☞ **Une diversité des ressources halieutiques**

Les ressources halieutiques sont caractérisées par leur diversité sur le plan physiologique. On peut distinguer les ressources estuariennes et marines même si l'on retrouve des espèces communes dans les deux milieux.

Il existe une diversité d'espèces dans la zone. Cela est lié à la configuration du plateau continental et de la richesse des fonds marins.

1.3. Hommes et Activités socioéconomiques

L'AMP d'Abéné possède une longue façade littorale de plus de 15 Km, limitée au nord par la République de Gambie et au sud par l'estuaire de la Casamance. « Cette frange côtière concentre une diversité ethnique et culturelle fruit d'un long processus de migration qui aurait débuté avant la colonisation et qui s'est poursuivie aujourd'hui par le biais de la pêche saisonnière et du développement du tourisme » (Diatta, 2008). Ce métissage culturel et ethnique constitue un riche patrimoine historique qui explique l'émergence d'un pôle de développement économique sur l'axe Niafrang-Abéné-Kafountine.

Les collectivités locales de Kafountine et de Diouloulou ont profité de cette ouverture à la mer pour développer des activités génératrices de revenus et de véritables modèles de développement fondés sur le développement d'une activité touristique.

Les ressources humaines de la zone de l'AMP se caractérisent par une diversité ethnique et culturelle, une inégale répartition de la population et un manque criard de personnels qualifiés. Les villages de l'AMPA représentent un Kaléidoscope ethnique et culturel. Cinq groupes ethniques peuvent être identifiés : Diola, Manding, Wolof, Peul et autres (Balantes, Manjack, etc.)

Les principales activités économiques développées par les populations autour de l'AMP sont la pêche, l'élevage, l'agriculture, le tourisme, les activités de cueillette et de prélèvements de mollusques marins et de produits forestiers et des activités culturelles.

L'aire marine protégée d'Abéné est un espace d'interrelations complexes. Les problèmes identifiés dans cet espace sont liées au chevauchement des usages, à la multiplicité des acteurs, à la fragilité du milieu naturel, et à l'absence d'organisation. Cette situation entraîne une forte pression sur les ressources (terrestres et marines).

Les enjeux de l'AMPA ont été catégorisés en considérant trois aspects : l'économie, l'environnement et le social. L'économie porte sur les secteurs de développement comme la pêche, l'agriculture et le tourisme.

L'environnement est relatif à la gestion rationnelle et durable des écosystèmes. Le social porte essentiellement sur l'accès aux services sociaux de base des populations locales.

Les défis tournent autour du maintien de l'équilibre des ressources, de la réglementation des usages et d'un modèle de gouvernance locale qui doit se fonder sur l'intégration des différentes couches sociales aux activités de l'AMPA.

1.4. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PAG

☞ *Cadre institutionnel, juridique, législatif et réglementaire*

Le cadre institutionnel qui régit l'AMPA se décline en plusieurs niveaux : le niveau national, local, mais également l'aspect conceptuel qui est un élément fondamental à comprendre. La diversité des textes et des conventions en rapport avec la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité fait qu'il s'avère important de revenir sur les dispositions réglementaires de gestion de l'AMPA.

L'aire marine protégée d'Abéné est créée par le décret N° 2004-1408 du 04 novembre 2004.

Ce décret est le texte qui a officiellement homologué la création de l'ensemble des Aires marines Protégées du Sénégal. Par ce texte, l'aire marine protégée d'Abéné renferme le statut légal national et international des sites de conservation et de gestion des ressources naturelles.

Elle est en parfaite cohérence avec le Plan National d'action pour l'Environnement (PNAE) de 1997 et de la Stratégie et du Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité de 1998. Il faut souligner également son emphase avec la Politique Sectorielle de la Pêche. C'est dans le volet « création des aires marines protégées » de la Stratégie de développement durable de la pêche et de l'Aquaculture et du plan d'action moyen terme (2001-2007) que l'on retrouve les éléments du cadre institutionnel de l'AMP d'Abéné.

- ✓ L'Arrêté portant création du Comité de Gestion de l'AMP d'Abéné
- ✓ L'Arrêté portant approbation du règlement intérieur de l'AMP d'Abéné
- ✓ Autres documents
 - Plan Local de Développement de Diouloulou
 - Plan Local de Développement de Kafountine

1.5. La participation et la responsabilisation des acteurs locaux

✓ **Les communautés de base (conseil rural, villages...)**

Bénéficiaires et cogérants, les communautés de base de l'AMPA jouent un rôle de premier plan. Ils sont bien représentés dans le comité de gestion et bénéficieront de formations complémentaires qui leur permettront d'avoir le niveau nécessaire de manipulation et de confection des outils de management environnemental.

✓ **Les structures à but non lucratifs (ONG, Associations...)**

Principaux bailleurs visés, ces structures aideront le comité dans la recherche de financement des activités. Elles devront appuyer la recherche, le renforcement des capacités, le contrôle et le suivi et la promotion des activités.

✓ **Le privé (GIE, société anonymes, etc.)**

Le privé va jouer un rôle d'investisseur. Ils doivent s'impliquer dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux dans la mesure où ils constituent les concurrents directs des populations locales dans l'utilisation et l'exploitation des ressources du terroir.

✓ **Le rôle de l'Etat à travers ses services déconcentrés**

L'instabilité institutionnelle actuelle ne permet pas une garantie d'exécution du plan d'aménagement.

✓ **Le service des pêches**

Actuelle concessionnaire depuis l'affectation de la gestion des AMP au ministère de l'économie maritime. Ce transfert pose deux inquiétudes majeures : d'abord celles de l'expérience en matière de connaissance et de gestion et ensuite celle des moyens matériels et humains dont dispose ce service.

✓ **La Direction des Aires Marines Communautaires Protégées**

La Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) créée en 2012 a pris le relai de la Direction des Parcs Nationaux (DPN) qui avait jusqu'à cette date, la gestion des sanctuaires de conservation de la diversité biologique.

✓ **L'administration territoriale** va toujours jouer son rôle de contrôle et d'arbitrage.

La gouvernance de l'AMP d'Abéné est basée sur un socle d'acteurs dont les intérêts quoique différents, s'appuie sur une vision partagée. Cette situation émane d'une démarche participative dans la mesure où l'organe de gestion qui a été mis en place est composé de personnels aux origines variés.

Il reste évident que la question de la bonne gouvernance ne saurait être évacuée sans une analyse préalable du jeu des acteurs. Cette analyse doit ressortir les interrelations qui existent entre les différents acteurs par le truchement des influences légales, politiques, des conflits et du partage de l'information condition préliminaire pour aboutir à un modèle de gouvernance participative et viable des ressources et potentialités de l'AMP d'Abéné.

1.6. Modalités de mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée d'ABENE

Les modalités de mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée d'Abéné, s'articulent au tour de deux éléments essentiels. D'une part, il serait important de consolider les partenariats et, d'autre part, il faut miser sur la capacitation des acteurs (institutionnel, local, scientifique).

✓ Consolider les partenariats

L'approche partenariale doit être au centre de la mise en œuvre des actions prioritaires. Le comité de gestion travaillera non seulement au développement de nouveaux partenariats, mais également à valoriser ceux qui existent déjà. La consolidation des partenariats s'appuie sur les différents l'implication réelle des différents acteurs.

✓ Capacitation des acteurs

Une stratégie de renforcement des capacités des acteurs (institutionnels, locaux et scientifiques) doit être élaborée en vue d'une meilleure participation et une bonne coordination du plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée. Il s'agit d'un processus d'intégration de mise à niveau des acteurs au tour de l'objectif de gestion de l'aire marine protégée.

Mécanismes de financement du PAG

La stratégie de financement des actions prévues dans le plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée d'Abéné s'appuie sur une implication des partenaires locaux et des bailleurs. La contribution de l'ensemble des acteurs du développement est indispensable. Il faut mettre en place un cadre de cofinancement.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP

2.1 ENJEUX DE GESTION

Les enjeux de l'AMPA ont été catégorisés en considérant trois aspects : l'économie, l'environnement et le social. L'économie porte sur les secteurs de développement comme la pêche, l'agriculture et le tourisme. L'environnement est relatif à la gestion rationnelle et durable des écosystèmes. Le social porte essentiellement sur l'accès aux services sociaux de base des populations.

2.1.1 Pour une protection efficace des écosystèmes marins et côtiers

Le caractère marin et côtier de la zone révèle évidemment des enjeux d'ordre écologique divers. Ces enjeux sont largement hérités de l'intérêt qu'a la frange littorale. L'exploitation extensive des ressources naturelles, l'implantation humaine faite au mépris des équilibres écologiques, jouent une part importante dans la manifestation des problèmes.

Les enjeux se situent aussi sur le plan foncier où nous notons une sorte d'anticipation dans l'appropriation de vastes étendues de terres. Au niveau spatial, les aménagements touristiques se font au détriment des surfaces agricoles et des plages de débarquement des produits de pêche. Le dynamisme de ce secteur est à l'origine d'une spéculation foncière de plus en plus répandue. Toutes les terres du littoral des communautés rurales dans lesquelles est implantée l'aire marine protégée ont fait l'objet de vente ces dix dernières années.

Un autre enjeu de taille réside dans la maîtrise et l'approvisionnement en eau de la population. Les enjeux de l'eau sont autant sa disponibilité, sa qualité que son prix. La première parce que la ressource est de plus en plus rare, le second parce qu'il est le garant de la santé publique et le troisième parce que c'est lui qui détermine l'accès à l'eau des différentes couches sociales. L'eau de qualité et l'assainissement constituent aujourd'hui de véritables questions de survie.

La pollution de la zone se pose surtout au niveau du site de transformation des poissons de Kafountine, sur le long de la plage, dans certains campements touristiques. La pollution des eaux du lac Téhoussé près du Campement villageois de Kafountine peut provoquer des maladies.

2.1.2 Pour l'amélioration des conditions de vie

Les enjeux sont bien identifiés. Dans l'espace de l'AMPA, les enjeux sociaux s'expriment en termes de rapports de forces entre acteurs locaux. L'attractivité, le dynamisme et la croissance démographique de la zone Kafountine et Abéné joue un rôle non négligeable dans l'occupation de l'espace. Plusieurs acteurs revendiquent le même espace et les mêmes ressources. Ce qui entraîne des impacts croisés dans une zone fragile.

La pression foncière est bien réelle dans la frange littorale des communautés rurales de Kafountine et Diouloulou. Si les activités primaires restent dynamiques, elles sont aussi très fragiles. Il existe déjà beaucoup de conflits d'usage dans l'espace de l'AMPA. Le foncier est de plus en plus cher. Le schéma qui se dessine est sans doute celui du « territoire vide » au « territoire trop plein ».

La représentation sociale de l'AMPA est également un enjeu de taille. L'AMPA permettra-t-elle le maintien des liens ethnoécologiques. Les communautés locales doivent s'identifier à leur espace de vie. D'après leur savoir-faire traditionnel les populations continueront à s'impliquer dans la gestion de l'AMPA.

2.1.3 Pour un modèle de développement viable

L'impact en terme financier peut être lourd sur les activités touristiques (hôtellerie, résidences, campings, gîtes...), les activités de loisirs (sites de visite, club nautique, location de bateaux, pêche en mer...) la pêche et les activités connexes.

Sur le plan touristique, l'enjeu se situe au niveau de la contribution du secteur au développement économique, en termes de création d'emplois, de stimulation de la croissance et d'augmentation de la valeur ajoutée locale. L'attractivité touristique n'est pas seulement liée à la qualité des eaux marines mais est aussi fortement dépendante du maintien de l'authenticité littorale (respect du paysage avec limitation de l'artificialisation des côtes, garantie des activités aquacoles contribuant à l'identité du territoire). La dégradation des écosystèmes entraîne du coup un manque à gagner pour les populations.

La pêche a des impacts négatifs sur les stocks. L'amélioration des techniques et des mutations dans les stratégies de pêches ont d'ailleurs été des facteurs d'accroissement de la production halieutique. Les variations de stocks, peuvent rendre très fragile la situation des pêcheries ; d'autant plus qu'elles sont très sensibles aux fluctuations du marché (prix du poisson, prix des moyens de production).

Le désenclavement et l'aménagement de la partie insulaire de la communauté rurale de Kafountine jusqu'ici laissée en l'état par les projets de développement communautaire constituent autant de défis que d'opportunités à saisir pour le développement de la zone avec l'avènement de l'AMPA.

Malgré les contraintes évoquées plus haut, l'AMP occupe une place de choix dans le développement local. Les enjeux doivent être considérés comme les défis du développement de la zone. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne peuvent être atteints dans l'espace de l'AMPA que si les communautés rurales (Kafountine et Diouloulou), l'Etat et leurs partenaires définissent une politique locale, cohérente de gestion de cet espace.

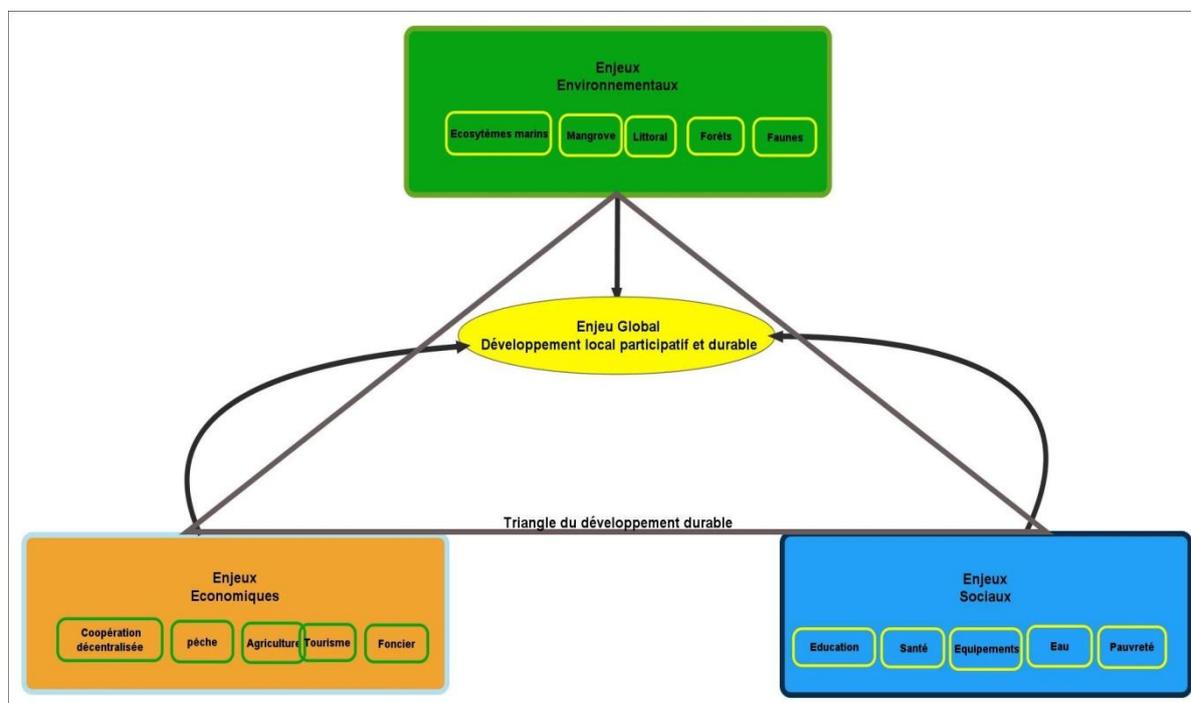


Figure 1: Cartographie des enjeux de l'AMP d'Abéné

Ces enjeux ont été identifiés et décrits comme des facteurs d'équilibre pouvant permettre de formuler des éléments de visions.

2.2 LES DOMAINES STRATEGIQUES

Au regard des problèmes, défis et éléments de vision dégagés, quatre domaines stratégiques ont été défini et concernent les domaines suivants :

- La formation et la sensibilisation,
- La recherche et la gestion des connaissances,
- La gestion des ressources naturelles et la planification,
- Le développement local de l'intégration de l'environnement.

L'Aire Marine Protégée d'Abéné s'inscrit dans le développement local. L'élaboration de son plan d'aménagement et de gestion facilite l'intégration de l'environnement dans le plan local de développement.

2.3 LES OBJECTIFS

Partant des domaines stratégiques, des objectifs et activités à mener ont été définis et doivent contribuer au renforcement d'une maîtrise locale de l'espace et des ressources, en aidant :

- ◆ au maintien de la productivité des pêcheries, et par incidence au maintien de la vitalité socio-économique des activités des populations ;
- ◆ au contrôle des activités qui dégradent les écosystèmes ou entraînent la baisse des stocks des ressources ;
- ◆ à la promotion de modes d'exploitation durables, c'est-à-dire qui impliquent une utilisation responsable des espèces et un aménagement rationnel des écosystèmes de façon à garantir leur pérennité pour subvenir aux besoins et aux aspirations des générations futures.

Les quatre objectifs déclinés dans le plan d'action suivant les domaines stratégiques sont :

Objectif 1: La formation et la sensibilisation des acteurs constituent les points focaux de protection et de gestion des ressources naturelles de l'AMPA.

Objectif 2: La recherche et la gestion des connaissances sont des activités quotidiennes indispensables pour une prise de décision « juste » et durable.

Objectif 3: L'AMP d'Abéné constitue un sanctuaire de diversité biologique d'une grande importance qu'il convient de gérer de manière efficace, participative et durable.

Objectif 4: Le développement des activités et l'exploitation des ressources de l'AMP ne doivent pas nuire à la santé et à la pérennité des écosystèmes vitaux.

Le Plan d'Action et programme 2010 – 2014 est en annexe.

DEUXIEME PARTIE :

3. BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS 2010 - 2014

Le niveau de mise en œuvre du PAG été apprécié sur la base du tableau de planification en annexe. Pour chaque activité, le niveau d'exécution a fait l'objet d'une appréciation par les acteurs eux même et les contraintes qui ont conduit au non respect des délais programmés ou la non exécution de l'activité identifiées et analysées.

Au regard des problèmes, défis et éléments de vision dégagés, quatre (04) domaines stratégiques, des objectifs et des activités à mener ont été mis en évidence par les acteurs. Ces domaines concernent la formation et la sensibilisation, la recherche et la gestion des connaissances, la gestion des ressources naturelles et la planification, le développement local de l'intégration de l'environnement. L'Aire Marine Protégée d'Abéné s'inscrit dans le développement local. L'élaboration de son plan d'aménagement et de gestion facilite l'intégration de l'environnement dans le plan local de développement.

Pour chaque objectif défini, nous déclinons les différentes activités déroulées et les résultats obtenus avant d'analyser la perception des acteurs sur les activités programmés pour atteindre l'objectif visé et de formuler des recommandations.

3.1 Evaluation de l'Objectif 1 : La formation et la sensibilisation des acteurs constituent les points focaux de protection et de gestion des ressources naturelles de l'AMPA.

3.1.1 Résultat attendu 1 : Les populations sont sensibilisées sur l'importance de l'AMP

3.1.1.1 Bref rappel des activités

« Le contrôle et la gestion de ressources ayant une valeur économique sont souvent porteurs de conflits ; ils nécessitent des arbitrages difficiles entre les prétendants constitués en collectivités ou intervenant à titre individuel » Ndiaye P., 1997.

Dès lors, la question de la gouvernance des AMP de façon générale et de celle d'Abéné pose spécifiquement la question de la participation et la responsabilisation des acteurs locaux d'une part et d'autre part du rôle de l'Etat régalién à travers ses services déconcentrés que sont ici le service des pêches et le service des eaux et forêts et le niveau d'applicabilité et de compréhension de l'arsenal juridique qui accompagne le projet de décret portant création des AMP. A ce titre, une priorité devrait être accordée à la sensibilisation qui doit jouer un rôle important dans le processus de mise en œuvre. L'organisation de forum de discussion permettra aux populations de s'approprier du projet de gestion déjà défini.

3.1.1.2 Résultats atteints

Beaucoup d'activités de sensibilisation ont été organisés auprès des différentes parties prenantes et plusieurs occasions (Festival d'Abéné, kermesses, cérémonies religieuses, fêtes culturelles, etc..) ont été saisies pour parler de l'importance de l'AMP, ses objectifs et les résultats attendus et surtout demander aux populations d'adhérer à sa mise en œuvre). Les cibles jeunes, femmes, vieux ont été atteints. Des teeshirts sur lesquels sont imprimées des espèces menacées ont été confectionnés et distribués. Le 05 juin de chaque année, date de célébration de la journée mondiale de l'environnement a été respecté à Abéné avec des manifestations de sensibilisation autour de la gestion de l'AMP.

3.1.1.3 Analyse et constats

Les mobilisations sociales doivent être organisées de manière pérenne. Elles servent de tribune aux populations pour des activités de restitution des savoirs locaux en matière de gestion environnementale et de création artistique (récital, talif, etc.). Ce prétexte est aussi saisi pour lancer des slogans sur des banderoles se rapportant à l'éducation environnementale. Des Tee-shirts permettront d'attirer l'attention du public sur les menaces de disparition de certaines espèces végétales et animales. Les activités d'information, communication et sensibilisation doivent être renforcées par la mise en œuvre d'un bon plan de communication.

3.1.1.4 Conclusions et recommandations

La formation et sensibilisation s'inscrit dans un cadre global de renforcement des capacités des acteurs et le renforcement de leurs connaissances sur l'intérêt des AMP, ses fonctions et la nécessité pour toutes les parties prenantes de contribuer à sa mise en œuvre. Ceci doit se fonder sur une forte communication sociale à tous les niveaux comme levier important à la protection et la gestion des ressources naturelles. Les communautés s'investissent et s'engagent globalement si elles comprennent tous les enjeux liés à la gestion des AMP. A partir des leçons et pratiques tirés des activités identifiées pour atteindre cet objectif, il a été recommandé de reformuler le domaine stratégique en le remplaçant par « **Renforcement des capacités et mobilisation sociale** »

3.1.2 Résultat attendu 2 : Les gestionnaires de l'AMP possèdent des compétences en matière de développement d'outils, de gestion et de maîtrise de l'environnement institutionnel

3.1.2.1 Rappel des activités

Elles ont concerné d'abord le renforcement de la capacité des agents et membres du comité de gestion. Ceci pour permettre aux bénéficiaires de maîtriser les outils rudimentaires de gestion et de mettre en place un dispositif institutionnel propre à l'AMP qui tienne compte des réalités socioculturelles locales. Des programmes de formation semestrielle seront administrés aux gestionnaires dans les secteurs d'activités aussi divers de l'AMP.

Par ailleurs, la formation d'un membre du comité de gestion en procédures administrative, juridique et réglementaire. Il a été constaté que le manque de connaissances des acteurs locaux en procédures administratives et de compréhension des dispositifs juridiques et réglementaires pose des problèmes de performance dans un processus de gestion participative des ressources naturelles. Afin d'éviter ces contraintes, un membre du comité de gestion de l'AMP va subir une formation en procédures administratives, juridiques et réglementaires pour une durée de deux mois.

3.1.2.2 Résultats atteints

Là le niveau de mise en œuvre est très faible par manque de suivi et de restitution des renforcements bénéficiés par certains acteurs au retour de la formation ou des visites d'échange. Durant les 04 ans, 3000 à 4000 personnes des villages concernés ont reçu des renforcements de capacités, fait des visites d'échanges, des formations en écotourisme, formations en gouvernance et techniques de reboisement de la mangrove.

Par manque de moyen financier, aucun membre de l'AMP n'a pu faire la formation en procédures administrative, juridique et réglementaire.

3.1.2.3 Analyse et constats

Le faible niveau des acteurs locaux et le manque d'expérience surtout aux procédures administrative et en gestion ont beaucoup retardé le niveau d'exécutions des activités du comité de gestion. Ceci s'est fait aussi sentir dans la formalisation des structures de gestion de l'AMP et la capacité des membres du comité de gestion de jouer pleinement leurs rôles.

3.1.2.4 Conclusion et recommandations

Face au manque d'expérience de certains acteurs et la méconnaissance en matières administratives et réglementaires, en gestion des ressources naturelles et management organisationnel, nous recommandons de faciliter des sessions de formations dans les différents domaines d'activités (notamment la formation de formateurs), de faciliter des visites d'échange d'expérience avec d'autres zones ou pays de la sous région et surtout de développer un partenariat fort autour de l'AMP et surtout de former les membres du comité de gestion en procédures administratives.

3.2 Evaluation de l'Objectif 2: La recherche et la gestion des connaissances sont des activités quotidiennes indispensables pour une prise de décision « juste » et durable.

3.2.1 Résultat attendu 1 : Un système d'information géographique est mis en place

3.2.1.1 Rappel des activités

Pour attendre le résultat visé à travers cet objectif, les activités déroulées se déclinent autour des points suivants :

- Former les gestionnaires de l'AMP en géolocalisation /analyse de données spatiales / GPS ;
- Mettre en place un mécanisme de structuration, de constitution et de mise à jour d'une base de données ;
- Développer une cartographie des dynamiques observées.

3.2.1.2 Résultats atteints

Du fait des coûts élevés des logiciels de base indiqués pour faire ce travail et le manque de moyens financiers, aucun résultat signifiant n'a été atteint encore pour cet objectif. Des GPS ont été mis à la disposition de l'AMP avec l'appui de quelques partenaires notamment le WWF, la FIBA, mais le recueil réel de données sur le terrain pour alimenter une base de données ne fait pas. Aucune session de formation à l'attention des agents et des acteurs de l'AMP n'a été organisé dans ce sens.

3.2.1.3 Analyse et constats

La formation des gestionnaires sur les outils d'analyse de données spatiales est importante dans le cadre de la gestion de l'AMP. Cette activité permettra d'intégrer de manière permanente de nouvelles données relatives aux lieux de pêche, aux zones de reproduction. Les techniques de repérage à l'aide du Global Positioning doivent être maîtrisées.

Des sessions de formation devraient être organisées à cet effet à l'attention des agents et des acteurs locaux. L'application des outils devra rendre plus opérationnelle la base de données qui sera mise en place. Il s'agira pour les gestionnaires de collecter les informations géospatiales et de les relayer au niveau de la structure de gestion du SIG. Ce procédé aidera sur le long terme à assurer le suivi et l'évaluation des ressources existantes.

3.2.1.4 Conclusion et recommandations

La mobilisation de l'information et des connaissances acquises doivent être suivies à partir d'une base de données accessible à tous les acteurs. Une revue documentaire permettra de faire le point sur des différentes structures et sur l'information qu'elles détiennent en relation avec la problématique de gestion de l'AMP et le dynamisme des ressources biologiques. La liste des données disponibles permettra de dresser une première version du dictionnaire des données primaires qui représente la réunion de l'ensemble des données élémentaires, que l'on appelle des attributs ou des champs. Le dictionnaire des données primaires qui récapitule l'ensemble des

informations identifiées pour la mise en œuvre du projet sert de base à la définition des composantes de la base de données.

La modélisation tiendra compte de deux grands ensembles : d'une part les données graphiques et d'autre part, les données attributaires. Les traitements à appliquer aux données seront également modélisés. L'information disponible sera formalisée en une base de données relationnelle simple d'accès et de consultation facile grâce aux modèles de données élaborés à l'étape précédente. Les données pourraient être traitées par exemple à l'aide du logiciel Access ou tout autre logiciel de gestion de bases de données compatible avec les logiciels ESRI pour la cartographie thématique.

C'est ainsi que dans une approche d'intégration globale impliquant les chercheurs, les universitaires, l'éducation environnementale, les étudiants, le domaine stratégique a été reformulé en « **Développement de la recherche, Suivi écologique et gestion des connaissances locales autour de l'AMP** » qui prend en compte tous les aspects liés à la dynamique des milieux et des acteurs.

3.2.2 Résultat attendu 2: Des indicateurs de suivi sont définis et mis en place en particulier pour les espèces (tortues, dauphins, lamantin, avifaune, poisson...)

3.2.2.1 Rappel des activités

Les activités qui ont été programmés pour atteindre ce résultat sont :

3.2.2.2 La formulation des indicateurs de suivi ;

- L'inventaire des projets en cours dans la zone de l'AMP ;
- L'instruction et montage de projet de développement

3.2.2.3 Analyse et Constats

Pour ce résultat, le constat montre que l'objectif n'a pas été atteint et les personnes rencontrées jugent unanimement que la formulation des activités a été mal faite. Les activités programmées ne permettent pas d'atteindre le résultat attendu. Il faut reformuler cet objectif et revoir même la pertinence du résultat attendu.

3.2.2.4 Conclusions et recommandations

Le choix des indicateurs devra tenir compte des résultats du diagnostic participatif déjà élaboré. Comme le PNUD avec ses indicateurs Etat-Pression-Réponses) et CEDEAO avec le système (Contexte-Performance-Gouvernabilité), le comité de gestion de l'AMP développera un système de croisement d'indicateurs qui devra à moyen terme aboutir à la définition d'indicateurs spécifiques à l'aire marine d'Abéné.

Pour l'inventaire des structures d'intervention, une fiche d'inventaire des projets sera conçue. L'activité de terrain consistera à lister les organismes qui interviennent dans la zone, identifier leur domaine d'intervention. Une base de données contenant l'ensemble des projets inventoriés est mise sur pied. Ces données seront structurées de sorte qu'on puisse pour chaque projet connaître le maximum d'informations sur ses activités et son rayonnement dans la zone.

Cette activité permettra d'une part d'ouvrir l'AMP d'Abéné au monde de la recherche et d'autre part d'assurer le suivi du fonctionnement des écosystèmes côtiers et de permettre l'élaboration d'outils d'aide à la décision à moyen et long termes sur les problématiques de conservation et de développement en conformité avec la Stratégie Régionale pour les Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest.

3.3 Objectif 3: L'AMP d'Abéné constitue un sanctuaire de diversité biologique d'une grande importance qu'il convient de gérer de manière efficace, participative et durable.

3.3.1 Résultat attendu 1: Mettre en place un dispositif pour assurer une bonne gestion des ressources naturelles

3.3.1.1 Rappel des activités

a1 Balisage et Signalisation

Le balisage est une action prioritaire. Il consistera à matérialiser les limites de l'aire marine protégée. Il s'agit de mettre en place un dispositif pour indiquer le zonage.

a2 Construction d'un PC (logements, bureaux, garages, mirador)

L'existence d'un poste de commandement adéquat facilitera l'activité de conservation et de gestion administrative de l'AMP. La construction d'un mirador est nécessaire. Le mirador sera érigé dans l'enceinte du poste de commandement. Il servira de tour d'observation afin de signaler toute intrusion dans l'aire marine protégée.

a3 Equipements (vedette motorisée, GPS, gilets, véhicule, radios)

Un ensemble d'équipements composés de vedettes motorisées, de GPS, de gilets, de véhicule et de radios doivent être fournis l'équipe chargée de la conservation permettra un fonctionnement efficient des agents de conservation. Il facilitera les interventions sur l'ensemble de l'aire marine protégée et favorisera une bonne couverture de l'espace dans le cadre de la surveillance.

a4 La Surveillance

L'activité de surveillance doit être permanente. Il faut assurer le respect des mesures de gestion. Les opérations de surveillance doivent se faire sur toute l'étendue de l'aire marine protégée.

3.3.1.2 Résultats atteints

- L'AMP ne dispose pas de locaux propres à usage de bureaux. Ceux occupés par l'équipe de commandement de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées sont des bureaux conventionnés par l'Etat et équipés. Néanmoins L'AMP dispose d'un terrain à Abéné octroyé depuis 2004 par la communauté rurale pour abriter son futur poste de commandement.
- Aucun poste de contrôle n'existe dans les villages périphériques. Le travail de surveillance et de sensibilisation s'appuie sur les écogardes des différents villages.
- Le nettoyage de la plage est devenu une activité quotidienne organisé par le groupement teranga, ils sont encadrés par les écogardes.
- Avec l'appui du projet mangrove du WWF, le comité de gestion organise depuis 2012 des campagnes de reboisement dans la mangrove avec la participation des communautés locales.
- Dans le suivi de l'avifaune, des dénombrements fréquents sont réalisés par les agents avec l'appui des écogardes et les résultats mentionnés dans le rapport mensuel transmis à la direction des aires marines communautaires protégées (DAMCP). Par contre, il n'existe pas un suivi formel des tortues marines et le suivi des espèces d'avifaune à statut particulier est inclus dans le suivi d'ensemble des oiseaux.
- Un ensemble d'équipements composé d'une pirogue motorisée, de GPS, existe pour les opérations de suivi et surveillance. L'AMP dispose d'un vieux véhicule qui n'est plus praticable et adapté sur le terrain.

3.3.1.3 Analyse et constats

Avec la dotation récente d'une embarcation par la DAMCP, les activités de surveillance qui se faisaient jusque là timidement, ont véritablement commencé peu à peu à être fréquente dans la zone de l'AMP et ses environs avec des sorties périodiques des agents accompagnés des écogardes. Les activités de suivi ne sont pas régulières du tout mais les communautés sont sensibilisées dans l'adoption de bons comportements dans l'utilisation des ressources naturelles par les agents et les écogardes.

3.3.1.4 Conclusions et recommandations

Pour un renforcement de la surveillance et le suivi écologique autour de la gestion de l'AMP, il faut nécessairement:

- Renforcer les moyens d'action des agents en matériel logistique ;
- Disposer de locaux fonctionnels et adéquats pour le service ;
- Inclure les écogardes dans les activités de suivi et de gestion de la biodiversité ;
- Renforcer les capacités des écogardes en suivi ;
- Former les communautés en gouvernance des ressources naturelles

3.3.2 Résultat attendu 2 : Le déboisement des forêts de plateau est freiné dans la zone de l'AMP

3.3.2.1 Rappel des activités

Du fait de la spéculation foncière importante en raison de la vocation touristique d'une part et d'autre du fait que la zone constitue l'un des pôles de développement économique et social de la Casamance, des activités visant à freiner la spéculation foncière dans la zone de l'AMP ont été menées pour réduire ou stopper non seulement la spéculation, mais permettre de mieux organiser et de qualifier l'espace par des zones d'activités (zoning). Ceci passe par des actions visant à faire appliquer la réglementation notamment le code forestier. En plus des mesures dissuasives et de surveillance, il faut aussi développer le reboisement dans les zones de plateau pour freiner la dégradation des ressources et l'utilisation d'alternatives pour l'énergie notamment par l'introduction de foyers améliorés et les énergies renouvelables.

3.3.2.2 Résultats atteints

En dépit des sanctions quotidiennes infligées par les agents des eaux et forêts, le pillage des ressources naturelles continue de plus belle du fait du manque de moyens des services. Les exploitants forestiers se massifient dans la zone à cause de la forte demande en bois et du fait du contexte d'insécurité. Le reboisement qui doit être une activité pérenne se fait timidement du fait de l'intervention assez faible des partenaires. Face à la dégradation des ressources naturelles en générale et végétales en particulier, il y a lieu de palier à ce phénomène parce que le déboisement des forêts de plateau s'accompagne d'un important lot de dégâts en termes de perte de la biodiversité. Depuis deux ans, les activités de reboisement qui se font particulièrement dans la mangrove sont appuyées par le WWF à travers le projet mangrove. L'Association Kafountinoise des Amis de la Nature (AKAN) et l'Association des Planteurs de l'Arrondissement de Diouloulou (APAD) s'investissent aussi mais timidement.

Dans le cadre du volet énergie, les seules sources utilisées par les communautés constituent le bois énergie. La diffusion de foyers améliorés, ni le solaire n'est pas encore faite.

3.3.2.3 Analyse et constats

La forte demande en bois énergie pour les populations locales et les activités de transformation halieutique doivent amener les acteurs locaux à penser à des énergies alternatives si l'on veut sauver les dernières reliques de forêts de la zone. Le développement et la diffusion de

technologies comme le four solaire aux ménages et aux transformateurs entre autre favorisera la réduction du taux de prélèvement de bois.

3.3.2.4 Conclusion et recommandation

La communauté rurale de Kafountine, à travers la coopération décentralisée devrait s'investir d'avantage à accompagner la gestion des ressources naturelles de l'AMP et ses milieux environs. Ceci passe par le développement et la mise en œuvre de projets autour de la gestion de l'AMP. Aujourd'hui, l'application du code forestier est nécessaire afin d'amoindrir cette tendance négative. Le Comité de gestion doit s'impliquer davantage dans la sensibilisation pour instaurer un respect de la réglementation. Des séries de sensibilisation se feront au moins une fois par an dans tous les villages et 10 fours solaires seront testés chaque année/village.

3.3.3 Résultat attendu 3 : La mangrove, écosystème d'une grande importance, est sauvegardée dans l'AMP

3.3.3.1 Rappel des activités

Pour atteindre le résultat visé, les activités suivantes ont été programmées :

- Lutter contre la salinisation et l'acidification des sols et interdire la coupe de la mangrove
- Reboiser la mangrove dans les zones de dépeuplement et de fortes pressions humaines
- Développer des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques

3.3.3.2 Résultats atteints

La lutte contre la salinisation et l'acidification des sols avoisinant la mangrove nécessite la réfection et la modernisation des aménagements traditionnels de dessalement et de retenues d'eau. Aucune action n'a été faite dans ce sens durant ces cinq dernières années.

Beaucoup de sensibilisations sont faites auprès des villages, des quais, des places publiques pour la protection de la mangrove et appeler à adopter un comportement responsable dans l'exploitation de ces ressources. Beaucoup d'espaces sont reboisés avec l'appui des partenaires notamment le WWF. Les actions de reboisement impliquent tous les villages qui sont impliqués dans la mise en œuvre de l'AMP avec une forte participation des communautés locales. Des règles concertées de gestion sont mises en œuvre avec l'appui des écogardes.

Dans la lutte contre le changement est ses effets sur l'environnement, en plus de la sensibilisation, des actions de DRS et le reboisement de filaos sur les dunes littorales sont effectuées et contribueront à lutter contre ce phénomène.

3.3.3.3 Analyse et Constats

La mangrove est d'une importance capitale pour les communautés dans cette zone et contribue pour l'essentiel en plus des avantages économiques à la stabilisation des milieux naturels qui sont sous la menace des changements climatiques. Il faut instaurer des règles de coupe de la mangrove et mettre en place des polices environnementales. Les infractions doivent être punies par le comité de gestion conformément au règlement intérieur.

3.3.3.4 Conclusion et recommandations

Conscientes de l'importance de la mangrove, les populations doivent mener des reboisements dans les zones de dépeuplement. Il s'agit de mener de séances de reboisement par village et de mener en même temps des sensibilisations pour préserver cet écosystème vital. La crise climatique est une réalité dans la zone de l'AMP. Elle s'accompagne d'une batterie de conséquences néfastes pour l'environnement et contre le développement des sociétés. L'adaptation aux changements climatiques nécessite le développement de mécanismes efficaces et les bonnes pratiques. Tous les acteurs doivent être associés dans la recherche de solutions. La préservation et la gestion efficace de forêts et de la biodiversité végétale contribuent à freiner ses effets sur tous les plans.

3.3.4 Résultat attendu 4 : Les mises à terre sont valorisées afin d'éviter un gaspillage, alors que les espèces rares sont protégées

3.3.4.1 Rappel des activités

Les activités programmées dans ce sens sont :

- Mettre sur place des unités de transformation industrielle ;
- Appliquer le repos biologique dans la zone de l'AMP.

3.3.4.1 Résultats obtenus

Aucune unité de transformation n'a pu être installée. Mais le repos biologique est appliqué et respecté par les populations.

3.3.4.2 Analyse et constats

Il arrive que les mises à terre connaissent une mévente du fait de l'insuffisance de chambres froides ou d'acheteurs. Ainsi, beaucoup de tonnes de produits sont rejetés ou pourrissent à quai faute d'équipements de stockage. Pour parer à cette éventualité, la mise en place de petites infrastructures de transformation industrielle et la construction de chambres froides sont plus qu'urgent. La construction d'une unité de transformation de produit halieutique et deux unités de fabrique de glace d'une capacité de 10T/jour pourraient augmenter la valeur ajoutée des produits de mer de la zone.

Au regard de la qualité et de la quantité des mises à terres, les acteurs de la pêche sont appelés à définir des périodes de repos biologique et d'informer les populations et surtout les étrangers saisonniers. Sur les sept zones de pêches identifiées, le repos devrait s'appliquer au tiers pour une durée de 6 mois afin de permettre la régénération des espèces rares.

3.3.5. Résultat attendu 5 : Les ressources pédologiques de l'AMP sont bien protégées

3.3.5.1 Rappel des activités

Les activités se résument à des actions de lutte contre l'érosion côtière. L'AMP dans ce cadre n'a pas réalisé d'actions.

3.3.5.1 Analyse et constats

L'érosion côtière est très accentuée dans la zone. Elle se manifeste par l'avancée et la dégradation des ressources naturelles, les sols en particulier. Les établissements touristiques et les quais de pêches sont les plus touchés. La plantation et la fixation des cordons d'une part et la construction d'ouvrage permettront de lutter contre l'érosion. Les dunes littorales sont de plus en plus mises à nues à cause des défrichements et exploitations de sable marin. Les structures touristiques et les camions d'extraction de sables marins en constituent les facteurs prépondérants. Pour cela, la plantation de trois (03) rangés de filaos tout au long du littoral permettra d'atténuer le problème.

3.4 Objectif 4: Le développement des activités et l'exploitation des ressources de l'AMP ne doivent pas nuire à la santé et à la pérennité des écosystèmes vitaux.

3.4.1 Résultat attendu 1 : Les interventions anarchiques sur le littoral sont éradiquées

3.4.1.1 Rappel des activités

- Réglementer l'installation des équipements touristiques
- Appliquer la loi sur le domaine public maritime

3.4.1.2 Résultats obtenus

Malgré les actions de sensibilisation et la dissuasion de la part des agents, on continue de noter des installations anarchiques sur le domaine maritime. Le comité de gestion reste encore impuissant face à ce phénomène mais de plus en plus les jeunes conscients des dangers s'organisent pour freiner cette situation.

3.4.1.3 Analyse et recommandation

La frange littorale de l'AMP compte beaucoup d'équipements touristiques, des maisons de vacances, etc. Plus de la moitié de ces structures sont construites sur le domaine public maritime. La réglementation des installations doit porter sur l'interdiction pure et simple de construire sur le DPM. En ce qui concerne les équipements déjà construits sur le domaine maritime, ils devront payer des taxes annuelles qui serviront au financement des activités de sensibilisation. L'occupation anarchique du domaine public maritime constitue aussi un facteur de déstabilisation des paysages côtiers au niveau de l'AMP. L'application de la loi sur le domaine public maritime permettra de sauvegarder la biodiversité marine et côtière puisque certaines espèces fauniques et végétales y trouveront leur lieu de prédilection.

3.4.2 Résultat attendu 2 : La lutte contre la pauvreté des populations locales passe par le financement d'activités génératrices de revenu

3.4.2.1 Rappel des activités

Les actions programmées se résument au développement de la transformation des produits de mer et des fruits locaux par la mise en place de petites unités de transformations et le développement d'un tourisme culturel favorisé par la promotion d'un artisanat local de qualité

3.4.2.2 Résultats obtenus

L'idée était de développer la transformation des produits par la mise en place d'une unité de transformation de produits halieutiques à Kafountine et 05 unités de transformation des produits locaux. Rien n'a été réalisé dans ce sens du fait de manque de financement.

3.4.2.3 Analyse et Recommandations

Le taux de chômage est très important dans la zone de l'AMP. Cela s'explique par le manque de qualification de la majeure partie de la population. La valorisation des produits locaux par la création de petites entreprises de transformation permettra de réduire sensiblement la pauvreté dans cette zone.

Disposant d'un riche patrimoine historique et culturel, l'AMP d'Abéné est une zone touristique par excellence. L'intégration des populations autochtones dans le secteur s'amointrit au fur à mesure de l'arrivée de grands promoteurs touristiques. Cela explique en partie le déclin du tourisme rural intégré développé depuis les années 1980. En même temps, l'artisanat local s'effiloche faute de

structure d'encadrement et de promotion. Il urge dès lors de redynamiser les campements touristiques villageois de Kafountine, Diannah et d'Abéné et d'encourager la création d'un campement villageois à Kabadio et à Niafrang. Pour le secteur de l'artisanat, il faudra créer un grand centre artisanal de vente et de promotion des artistes et produits artisanaux à Kafountine.

3.5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des difficultés ont entravé la bonne exécution du Plan d'action dans les délais pour certaines activités, notamment celles d'investissement et d'appui au développement d'activités génératrices de revenus autour de la gestion de l'AMP.

A ces divers points, des recommandations ont été émises pour la pérennisation des acquis et pour l'amélioration des stratégies et politiques en matière de gouvernance durable des ressources naturelles et la promotion d'activités de développement au niveau des communautés impliquées pour renforcer la mise en œuvre du PAG.

A. En ce qui concerne la surveillance de l'AMP et des ressources de l'AMP et le suivi écologique, les propositions suivantes ont été faites :

- Face aux difficultés de mettre en place un système efficace de surveillance des ressources marines et côtières et attribuées à la faiblesse des moyens matériels et financiers mais aussi humains, nous proposons de responsabiliser les communautés des villages concernés dans les activités de surveillance sous l'encadrement des écogardes et de travailler avec le Conseil rural à la mise en place d'un fond d'appui à la surveillance de l'AMP comme motivation des volontaires ;
- Le suivi écologique et la dynamique des ressources n'étant pas observés et formalisé dans une base de données, nous recommandons sous l'encadrement des agents d'élaborer des fiches de suivi simple et périodique de la biodiversité faunique et floristique mises à la disposition des écogardes et des communautés et de procéder mensuellement à une compilation des données recueillies et des observations notées par le Conservateur. Les écogardes étant formés de manière locale à l'identification de la faune et la flore et la maîtrise des noms vernaculaires

B. En ce qui concerne la gouvernance participative de l'AMP :

- Au déficit de communication interne et externe noté et la faiblesse du mode partage de l'information, nous recommandons à la commission communication de réfléchir sur une stratégie ou plan simple de communication approuvé par tous en utilisant les atouts offerts par la radio communautaire de Kafountine. Tous les rapports d'activités, de réunion et d'activités de sensibilisation doivent être portés au représentant de chaque village du comité de gestion qui se chargera de diffuser l'information à la base. Des réunions périodiques de mise à niveau et d'information des parties prenantes doivent être organisés comme cadre d'échange périodique entre les gestionnaires et les communautés locales.
- Face à l'insuffisance de l'appropriation de la mise en œuvre par les populations, l'implication effective des chefs de villages, des élus locaux, des chefferies traditionnelles doit être effective pour favoriser une dynamique mobilisatrice autour de la gestion de l'AMP et la participation des acteurs à la mise en œuvre du PAG. la mission recommande une plus grande concertation entre les différents acteurs et la nécessité de rendre fonctionnels le plus tôt possible les cadres de concertation et de règlements des conflits, Toutes les notions de gouvernance partagée des ressources doivent être maîtrisés par les parties prenantes membres du comité de gestion ;
- Vue le contexte de pauvreté de la zone, l'AMP doit s'ouvrir aux partenaires comme l'UICN, FIBA, WWF, Wetlands et travailler à la mise en place de projet développement qui accompagne la création de richesse au niveau des villages ; ceci pour détourner le plus les communautés à l'exploitation exclusive des ressources de la mer.
- Face à la proximité avec la Gambie voisine et aux entrées fréquentes de gambiens qui viennent exploiter les ressources de l'AMP, nous recommandons d'appuyer le développement et la mise en œuvre d'une AMP transfrontière par la DAMCP avec l'appui de ses partenaires

C. En ce qui concerne le renforcement des capacités des gestionnaires et le financement durable de l'AMP :

- Face au manque d'expérience de certains acteurs et la méconnaissance en matières administratives et réglementaires, en gestion des ressources naturelles et management organisationnel, nous recommandation de faciliter des sessions de formations dans les différentes domaines d'activités (notamment la formation de formateurs), de faciliter des visites d'échange d'expérience avec d'autres zones ou pays de la sous région et surtout de développer un partenariat fort autour de l'AMP
- Les potentialités culturelles et écologiques de l'AMP doivent être valorisées au profit d'une gestion durable du site et le développement des populations bénéficiaires par le développement d'un modèle éco touristique viable et le développement de chaines de valeurs des produits naturels de la mangrove au profit des groupements de femmes qui travaillent dans l'exploitation des huîtres ou le ramassage des coques.

TROISIEME PARTIE : PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE

4. ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

4.1 Définition des objectifs

Se fondant sur la pertinence des quatre domaines stratégiques du plan d'action, la réactualisation du PAG a d'abord commencé par une reformulation de ces derniers pour mieux cadrer avec le contexte de la zone et la démarche participative qui doit accompagner sa mise en œuvre. Ainsi les domaines stratégiques essentiels du Plan d'action 2015 -2019 sont ainsi libellés :

a) Domaine stratégique N° 1 : Renforcement des capacités et mobilisation sociale

Ceci doit se fonder sur une forte communication sociale à tous les niveaux comme levier important à la protection et la gestion des ressources naturelles. Les communautés s'investissent et s'engagent globalement si elles comprennent tous les enjeux liés à la gestion des AMP.

b) Domaine stratégique N° 2 : Développement de la recherche, Suivi écologique et gestion des connaissances locales autour de l'AMP.

La mobilisation de l'information et des connaissances acquises doivent être suivis à partir d'une base de données accessible à tous les acteurs. Ceci dans une approche d'intégration globale impliquant les chercheurs, les universitaires, l'éducation environnementale, les étudiants, pour prendre en compte tous les aspects liés à la dynamique des milieux et des acteurs.

c) Domaine stratégique N° 3 : Gouvernance des ressources naturelles

L'AMP d'Abéné constitue un sanctuaire de diversité biologique d'une grande importance qu'il convient de gérer de manière efficace, participative et durable. La conservation durable des ressources naturelles devra s'appuyer sur une approche de gestion concertée de l'AMP et la responsabilisation effective des communautés à la base. D'où la pertinence de développer autour de l'AMP une gouvernance partagée forte des ressources naturelles soutenue par une forte mobilisation sociale.

d) Domaine stratégique N° 4 : Valorisation des ressources et développement de l'intégration environnementale.

Elle est d'une importance capitale vu le contexte social et géographique dans lequel évolue l'AMP qui est située dans les zones frontalières à la Gambie et la Guinée. Le développement d'une aire marine protégée transfrontière prendrait en compte une gestion plus étendue des ressources.

Les objectifs n'ont pas connu des modifications. Ainsi, l'objectif à long terme demeure la préservation de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Les trois objectifs spécifiques sont ainsi libellés :

4.2 Le Plan d'action 2014–2018

En fonction des objectifs visés, les activités y afférents ont été identifiées et le coût de réalisation évalué. Il faut noter que compte tenu des objectifs de gestion qui ont été conservés, certaines activités du PAG antérieur ont été maintenues et au besoin d'autres ont été ajoutées ou modifiées.

PLAN D'ACTION 2014 - 2018

| AIRE MARINE PROTEGEE DE ABENE | | | | | | | | | | | | Période de planification: 2014 - 2019 | | | | |
|--|--|------------|----|------|----|------|----|------|----|------|----|---|-------------------------------|---|-------------------|---|
| N° | ACTIVITES/PAR DOMAINE STRATEGIQUE | ECHEANCIER | | | | | | | | | | INDICATEURS | ACTEURS CONCERNES | Résultats | COUT ESTIMATIF | SOURCE DE FINANCEMENT |
| | | 2014 | | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | | | | | |
| | | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | | | | | |
| I. Domaine stratégique N° 1: Renforcement des capacités et mobilisation sociale | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Organiser des réunions de sensibilisation au niveau des villages et lieux de concentration humaines | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de réunions organisées, Procès verbaux | comité de gestion, population | les populations sont sensibilisées et adhérent à la gestion | 10 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA), Conseil rural |
| 2 | Organiser et accompagner les manifestations et mobilisations sociales et culturelles (tournoi de football, caravane, etc...) | | X | | X | | X | | X | | X | Nombre de manifestations organisées | comité de gestion, population | meilleure implication des populations | 5 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN), Conseil rural |
| 3 | Former les gestionnaires de l'AMP en suivi de la biodiversité marine et cotière | | X | | | | X | | | | | Attestation ou diplomes obtenus | écogardes, comité de gestion | Bonne connaissance des ressources halieutiques, animales et végétales | 8 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN), DAMCP, Universités |

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------------------------------------|--|-------------------|---|
| 4 | Organiser et faciliter des voyages d'échanges | X | | X | | X | | X | | X | | Cinq (05) voyages effectués | Comité de gestion, acteurs locaux, | Les connaissances sont partagées et la cohésion sociale est renforcée | 10 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 5 | Former les acteurs aux techniques de communication et sensibilisation | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Au moins deux sessions par an sont organisées | Comité de gestion, acteurs locaux, | bonne maîtrise des techniques de communication | 2 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 6 | Former les membres du comité de gestion en procédures administrative, juridique et réglementaire | X | | X | | X | | X | | X | | Au moins deux sessions par an | Comité de gestion, | les membres du CG maîtrisent les procédures administratives et réglementaires | 2 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 7 | Former deux gestionnaires de l'AMP en gestion financière | X | | | | | | X | | | | Attestation de formation | Comité de gestion, | le trésorier et son assistant sont bien formés à la gestion financière | 1 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 8 | Former les gestionnaires de l'AMP en gouvernance participative des ressources naturelles | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Attestation de formation | Comité de gestion, | les notions de gouvernance participative des RN sont bien maîtrisées par les acteurs | 3 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 9 | Total 1 | | | | | | | | | | | | | | 41 000 000 | |

| | ACTIVITES/PAR DOMAINE STRATEGIQUE | ECHEANCIER | | | | | | | | | | INDICATEURS | ACTEURS CONCERNES | Résultats | COUT ESTIMATIF | SOURCE DE FINANCEMENT |
|--|---|------------|----|------|----|------|----|------|----|------|----|-------------|----------------------|-----------|-------------------|--------------------------|
| | | 2014 | | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | | | | | |
| | | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | | | | | |

| ii. Domaine stratégique N° 2: Développement de la recherche, Suivi écologique et gestion des connaissances locales autour de l'AMP | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|---|---|------------|--|
| 1 | Faire l'inventaire des projets et programmes autour de l'AMP | X | | | | | | | | | | X | Nombre d'intervenant dans l'AMP | comité de gestion | une cartographie des interventions est faite | 0 | AMPA |
| 2 | Accompagner des modules et activités de recherche autour de la gestion des ressources de l'AMP | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de stagiaires accueillis par an, Rapports et publications | comité de gestion, Instituts de recherche | la recherche est développée autour de la gestion de l'AMP | 5 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, Universités, IRD, CRODT), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 3 | Faire une étude de la dynamique des ressources halieutiques, floristiques et animale de l'AMP | | X | | | | | | | | | X | Rapport études | comité de gestion, Instituts de recherche | la dynamique de la biodiversité dans l'AMP et ses environs est connue | 30 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, Universités, IRD, CRODT), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 4 | Mettre en place un système de suivi de la biodiversité marine et côtière de l'AMP | | | | X | X | X | X | X | X | X | X | Rapports de suivi | comité de gestion, DAMCP | Base de données existante et actualisée | 20 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, Universités, IRD, CRODT), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 5 | Former les gestionnaires de l'AMP aux outils de collecte de données (GPS, renseignement de fiches, cartographie, inventaires, etc...) | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de formation réalisés | comité de gestion, acteurs locaux | les gestionnaires de l'AMP maîtrise les techniques de collecte de données | 5 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN,), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|-----------------|--|
| 6 | Suivi des tortues marines | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de nids identifié par an | comité de gestion, acteurs locaux | une augmentation sensible de la population des tortues marines | 5 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN,), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 7 | Développer une cartographie des dynamiques observées | X | | | | | | | | | X | Nombre de cartes sur la dynamique de la biodiversité | comité de gestion, acteurs locaux, cartographe, universités de Zig | une cartographie de la dynamique est disponible | 15 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN,), Conseil rural, DAMCP, Conseil régional |
| 8 | Total 2 | | | | | | | | | | | | | | 65000000 | |

| | ACTIVITES/PAR DOMAINE STRATEGIQUE | ECHEANCIER | | | | | | | | | | INDICATEURS | ACTEURS CONCERNES | Résultats | COUT ESTIMATIF | SOURCE DE FINANCEMENT | |
|--|--|------------|----|------|----|------|----|------|----|------|----|--|----------------------|--|-------------------|--|--|
| | | 2014 | | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | | | | | | |
| | | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | | | | | | |
| iii. Domaine stratégique N° 3 : Gouvernance des ressources naturelles | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Procéder au balisage et et la signalisation des limites de l'AMP | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de balises et de panneaux installés | comité de gestion | Les limites de l'AMP sont matérialisées et connues | 40 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM)), Conseil régional | |
| 2 | Construire un poste de commandement (PC) pour l'AMP | | X | | | | | | | | | Bureaux et logement | comité de gestion | conditions de travail améliorées pour le comité de gestion | 20 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN,), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Communauté rurale, Comité de gestion | |

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------------|---|
| 3 | Doter l'AMP d'équipements de surveillance des ressources (vedette motorisée, GPS, gilets, véhicule, radios) | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre équipement acquis | comité de gestion | surveillance des ressources renforcées autour de l'AMP | 25 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN,,) Conseil régional, DAMCP/PRCA, Communauté rurale, Comité de gestion |
| 4 | Renforcer la surveillance de l'AMP | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre se sorties annuel | comité de gestion, population, | remontée bilologique notée sur la ressource | 10 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN,,) Conseil régional, DAMCP/PRCA, Communauté rurale, Comité de gestion |
| 5 | Installer des pépinières de production de plants d'essences forestières terrestres | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de plants produits | comité de gestion, population, | disponibilité de plants pour le reboisement | 3 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM, PADEC), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rurale, Eaux et Forêts |
| 6 | Développer des activités de reboisement | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | superficies reboisées | comité de gestion, population, Chefs de village, service forestier | régénération des écosystèmes dégradées et maintien des espèces menacées | 5 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM, PADEC), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rurale, Eaux et Forêts |
| 7 | Accompagner le processus de création de bois villageois | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Cinq (05) bois villageois au moins sont créés | comité de gestion, population, Chefs de village, service forestier, Conseil rural | meilleure restauration de la biodiversité | 5 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM, PADEC), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rurale, Comité de gestion, Eaux et Forêts |

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------------|--|
| 8 | Promouvoir et accompagner la diffusion d'alternatives nouvelles en matière énergétique (foyers améliorés) | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Au moins 500 foyers sont introduits et diffusés | comité de gestion, population, Chefs de village, service forestier, Conseil rural | économie d'énergie, réduction des pressions exercées sur les ressources forestières | 6 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM, PADEC), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Communauté rurale, Comité de gestion, Eaux et Forêts |
| 9 | Renforcer le reboisement de la mangrove | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | superficies reboisées | comité de gestion, population, | Lutte contre le changement climatique et les ressources halieutiques augmentent | 15 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,)), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rurale, Comité de gestion, Eaux et Forêts |
| 10 | Mettre sur place des unités de transformation moderne pour le fumage | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre d'unités installés par an | comité de gestion, population, | une réduction considérable de la coupe de bois pour le fumage est notée | 50 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,)), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rurale, Comité de gestion, Eaux et Forêts |
| 11 | Appliquer le repos biologique dans la zone de l'AMP (marigot de Niafrang) | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Rapports mensuels | Comité de gestion, populations et acteurs locaux | Régénération des fruits de mer | - | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,)), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rurale, Comité de gestion, Eaux et Forêts |

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|---|------------|---|
| 12 | Contribuer à la lutte contre l'érosion côtière | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Technologies adoptés ou ouvrages installés | Comité de gestion, populations, acteurs locaux | stabilisation des dunes et réduction de l'avancée de la mer | 10 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, Conseil rural, UICN), conseil rural, Conseil régional |
| Total 3 | | | | | | | | | | | | | | 189 000 000 | | |

| | ACTIVITES/PAR DOMAINE STRATEGIQUE | ECHEANCIER | | | | | | | | | | INDICATEURS | ACTEURS CONCERNES | Résultats | COUT ESTIMATIF | SOURCE DE FINANCEMENT | |
|--|--|------------|----|------|----|------|----|------|----|------|----|---|--|--|-------------------|---|--|
| | | 2014 | | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | | | | | | |
| | | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | | | | | | |
| IV. Domaine stratégique N° 4 : Valorisation des ressources et développement de l'intégration environnementale | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Identifier et aménager des circuits écotouristiques dans l'AMP | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de circuits aménagés | Comité de gestion, populations, acteurs locaux | des AGR sont développées autour de l'AMP | 10 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,,), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rurale | |
| 2 | Développer le tourisme de vision autour de la gestion de l'AMP (suivi avifaune, tortues marine, circuits pedestres, pêche sportive etc...) | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de visites enregistrés | Comité de gestion, populations, acteurs locaux | AMP mieux valorisée | 5 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,,), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rurale | |
| 3 | Réglementer la construction de réceptifs touristiques | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Rapports de suivi, nombre de sites réglementaires | Comité de gestion, populations, acteurs locaux | les sites touristiques sont conformes à l'écologie du milieu | 0 | AMP, DAMCP | |

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

EVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|---------------------------------------|--|------------|--|
| 4 | Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement concertée de la zone côtière | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Plan disponible | Conseil rural, Etat, ONGs, et STD | un plan d'aménagement concerté existe et est mis en oeuvre | 3 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,,), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rural |
| 5 | Développer l'apiculture de mangrove | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | Nombre de ruches installées | GIE, groupements féminins, population | augmentation des sources de revenus des populations | 11 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,,), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rural |
| 6 | Appuyer des programmes de développement de l'arboriculture et du maraichage | | X | | X | | X | | X | | X | Nombre de producteurs encadrés | GIE, groupements féminins, population | augmentation des sources de revenus des populations | 15 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,,), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rural |
| 7 | Développer des unités locales de transformation et conservation des fruits et légumes | | X | | X | | X | | X | | X | Au moins une unité installée par village | GIE, groupements féminins, population | augmentation des sources de revenus des populations | 15 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,,), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rural |
| 8 | Développer la transformation des produits halieutiques par l'installation de petites unités de transformations | X | | X | | X | | X | | X | | Au moins une unité installée par village | GIE, groupements féminins, population | augmentation des sources de revenus des populations | 15 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,,), Conseil régional, DAMCP/PRCA, Conseil rural |
| 9 | Développer un fond de crédit revolving | | | | | X | X | X | X | | | Nombre de crédits accordés | GIE, groupements féminins, population | lutte contre la pauvreté et amélioration des conditions de vie | 30 000 000 | Partenaires (WWF, FIBA, UICN, OCEANIUM,,), Conseil régional, |

4.3. MOBILISATION DES RESSOURCES

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions retenues dans le Plan d'Aménagement et de Gestion est assujettie à la mobilisation des ressources financières internes et externes nécessaires. Le Comité de gestion doit développer une stratégie unifiée de concert avec les autorités déconcentrées (DAMCP, SRP) décentralisées (Commune et communautés rurales), et avec les autres acteurs et partenaires du développement intervenants dans le secteur.

Les axes à privilégier pour asseoir une bonne stratégie de mobilisation des ressources financières sont principalement :

- ✓ l'amélioration des ressources locales et la rationalisation des dépenses ;
- ✓ la mise en confiance des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ le développement de la coopération décentralisée pour la recherche de nouveaux partenaires ;
- ✓ le plaidoyer auprès de l'Etat pour le financement des actions structurantes qui relèvent de ses compétences,
- ✓ renforcement de capacités en matière de plaidoyer et de négociation du comité de gestion.

Ces axes doivent être renforcés par un plan de communication stratégique pour vulgariser et accrocher les partenaires au développement.

4.4. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Pour l'exécution du PAG, il faudra mettre en place un dispositif institutionnel performant. Ce cadre devra intégrer l'implication des différents acteurs et partenaires.

En sa qualité de maître d'ouvrage, le Comité de Gestion prend les décisions relatives à la validation du PAG et à sa mise en œuvre. Il doit se retrouver dans ce rôle de maître d'ouvrage, avec l'appui des partenaires.

En outre, les rôles et responsabilités des différentes commissions constitutives du comité doivent être clairement définis pour d'une part éviter des conflits de compétence, et d'autre part assurer une bonne cohérence du processus décisionnel, et d'harmonisation des interventions.

4.5. COUT INDICATIF DU PROGRAMME

Le programme d'actions pour la période 2014-2018 élaboré par le Comité de gestion de l'AMP de Abéné à partir du programme d'actions prioritaires contient trois catégories d'actions :

- ✓ des actions propres au comité de gestion ;
- ✓ des actions partagées entre le comité de gestion et la DAMCP ;
- ✓ des actions qui nécessitent l'intervention de partenaires techniques et financiers.

Les financements nécessaires à l'exécution du Programme d'actions prioritaires sont estimés à un Quatre Cent Quatre Millions (**404 000 000 F CFA**) francs.

5. Références bibliographiques

1. CBFF (Congo Bassin Forest Fund). (2011). Rapport d'évaluation Projet de Gestion et restauration participative des paysages forestiers dégradés de la Réserve de Biosphère Basse Lobaye. République Centrafricaine. 27p
2. DIA I. M M. (2003). Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée- La Réserve de biosphère du delta du Saloum, Sénégal. UICN, 145p.
3. FALL I, (2008-2009) : L'Aire Marine Protégée d'Abéné : Gestion et étude des zones de pêche, Mémoire de Master 2 GIDEL, UCAD-CHAIRE UNESCO, 83p.
4. FALL I, (2007-208). Gestion de la biodiversité dans la Communauté rurale de Kafountine en Basse Casamance. Mémoire de Maitrise, UGB, 128p.
5. IDEE Casamance, Installation d'une réserve de biosphère côtière UNESCO/MAB frontalière, 16p. Page consultée le 26 septembre 2007 www.ideecasamance.org
6. IDEE Casamance. (2006). introduction aux marais de mangroves en Casamance, 21p. Page consultée le 26 septembre 2007 www.ideecasamance.org.
7. SENAGROSOL/Consult. (2002). Plan Local de Développement (PLD) de la Communauté rurale de Kafountine 2002-2005, PNIR, 75p.
8. TROPIS/Tropical Service Sarl. (2010). Plan d'aménagement et de gestion de l'Aire Marine Protégée d'Abéné Communauté rurale de Kafountine 2010-2014, DPN, 110p.
9. WWF/WAMER. (2009). Plan d'aménagement et de gestion de l'Aire Marine Protégée de Joal Fadiouth 2009-2013, DPN, 126p.

6. ANNEXES

ANNEXE : PLAN D'ACTION ET PROGRAMME 2010 - 2014

Chaque domaine stratégique a été repris et en fonction de l'objectif y afférent, des activités ont été planifiées et des indicateurs définis.

Objectif 1: La formation et la sensibilisation des acteurs constituent les points focaux de protection et de gestion des ressources naturelles de l'AMPA

| Activités | Indicateurs | Sous-activités | Extrants/produits | Chronogramme | | | | |
|--|--|--|---|--------------|----|----|----|----|
| | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| Organiser des fora de discussions | - 60 % des organismes sont mobilisés dans les activités de l'AMP - Rapports d'activités | - Préparation de matériel - Audience publique | Les populations sont sensibilisées sur l'importance de l'AMP | X | X | X | X | |
| 1.1. Organiser des mobilisations sociales | - Rapports d'activités | - animation folklorique (populations locales - Scènes plénières - Sensibilisation | | X | X | X | | |
| 1.2. Former un membre du comité de gestion en procédures administrative, juridique et réglementaire | - Rapport de formation | - Mise en place d'un programme de formation - Maîtrise des outils de gestion administrative - Maîtrise des règlements de gestion | Les gestionnaires de l'AMP possèdent des compétences en matière de développement d'outils, de gestion et de maîtrise de l'environnement institutionnel. | X | | | | |

Objectif 2: La recherche et la gestion des connaissances sont des activités quotidiennes indispensables pour une prise de décision « juste » et durable.

| Activités | Indicateurs | Sous-activités | Extraits/produits | Chronogramme | | | | |
|--|---|---|---|--------------|----|----|----|----|
| | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| 2.1. Former les gestionnaires de l'AMP en géolocalisation /analyse des données spatiales/ GPS | - Les données sont mises à jour - Rapports d'activités | | Un système d'information géographique est mis en place | X | X | | | |
| 2.2. Mettre en place un mécanisme de structuration, de constitution et de mise à jour d'une base de données | - Le tableau de bord est renseigné | - élaboration d'un support de formation - validation du canevas - présentation des informations cartographiques à intégrer - exercice pratique de montage et fonctionnement du SIG | - Un Système de base de données - Manuel SIG | X | X | X | | |
| 2.2. Développer une cartographie des dynamiques observées | - Rapport de formation | - acquisition de données - traitement et structuration des données - mise en place d'un modèle dynamique de suivi de l'évolution de l'espace | - Un système d'information géographique | X | X | | | |
| 2.3. Formuler des indicateurs de suivi | - | - Observation des phénomènes physiques, humains - Etablissement et choix des indicateurs - Validation des indicateurs | - Un système de suivi - Développer le Partenariat avec les universités | X | | | | |
| 2.4. Faire l'inventaire des projets en cours dans la zone de l'AMP | - | - Mise en place d'une banque de projets - Fiche d'identification des intervenants et de leurs activités - Etablir les liens avec le PAG | - Un tableau de référence des projets existants | X | X | | | |
| 2.5. Instruction et montage de projet de développement | - | - Identification des besoins - Axes prioritaires d'intervention - Possibilités de financement - Stratégie de mise en œuvre des projets retenus | - Banque de projet - Programme de recherche | X | | | | |

Objectif 3: L'AMP d'Abéné constitue un sanctuaire de diversité biologique d'une grande importance qu'il convient de gérer de manière efficace, participative et durable.

| Activités | Indicateurs | Sous-activités | Extrants/produits | Chronogramme | | | | |
|--|---|---|--|--------------|----|----|----|----|
| | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| 3.1. Balisage et Signalisation | un comité de vigilance - Nombre de balises | | Des moyens matériels et des équipements sont acquis pour assurer la gestion de l'AMP | X | | | | |
| 3.2. Construction d'un poste de commandement | logements, bureaux, garages, mirador | | | X | | | | |
| 3.3. Equipements (vedette motorisée, GPS, gilets, véhicule, radios) | 1 vedette motorisée, 3 GPS, 10 gilets, 1 véhicule, 2 radios | | | X | | | | |
| 3.4. Freiner la spéculation foncière dans la zone de l'AMP | Programme de sensibilisation ciblé | - Sensibilisation - Faire connaître la loi relative aux procédures d'affectation du sol | Le déboisement des forêts de plateau est freiné dans la zone de l'AMP | X | X | | | |
| 3.5. Appliquer la réglementation, notamment le code forestier | Plan de sensibilisation | - Faire connaître le régime forestier dans l'ensemble de l'AMPA - Dispositions particulières aux collectivités - Les pénalités relatives à la protection de tous bois et forêts - Règle d'application des peines et autres condamnations | | X | X | X | X | X |
| 3.6. Développer le reboisement sur le plateau | Programme de reboisement annuel (Nombre d'ha restauré par an) | - inventaire des espèces ligneuses adaptées - mise en place de pépinières - enrichissement de la forêt | L'écosystème est restauré | X | X | X | X | X |
| 3.7. Trouver des alternatives nouvelles (foyers améliorés) | Nombre de fours introduits | - Encourager l'utilisation d'autres sources d'énergie (solaire, éolienne) - Améliorer le système de fumage des poissons | une unité de fabrication de farine fonctionne | X | X | | | |
| 3.8. Lutter contre la salinisation et l'acidification des sols et interdire la coupe de la mangrove | Les digues anti sel aménagées | | | X | X | | | |
| 3.9. Reboiser la mangrove dans les zones de dépeuplement et de fortes pressions humaines | Superficie reboisée | | Programme de reboisement établi et mis en œuvre | X | X | X | X | X |
| 3.10. Développer des mécanismes de lutte contre les changements climatiques | | | Programme de sensibilisation | X | X | X | X | |
| 3.11. Appliquer le repos biologique dans la zone de l'AMP | | | Un système de repos biologique (calendrier semestriel) | X | X | | | |
| 3.12. Lutter contre l'érosion côtière | | | Implantation d'un système Écoplage | X | X | X | | |

Objectif 4: Le développement des activités et l'exploitation des ressources de l'AMP ne doivent pas nuire à la santé et à la pérennité des écosystèmes vitaux.

| Activités | Indicateurs | Sous-activités | Extrants/produits | Chronogramme | | | | |
|--|--|----------------|---|--------------|----|----|----|----|
| | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| 4.1. Appliquer la loi sur le domaine public maritime | Etude d'impact environnemental pour toute installation dans la zone de l'AMP | | Programme de sensibilisation mis en œuvre à cet effet | X | X | X | X | |
| 4.2. Mettre en place un plan d'aménagement concertée de la zone côtière | Rapport | | Plan de gestion concertée | X | X | | | |
| 4.3. Développer la transformation des produits de mer et des fruits locaux par la mise en place de petites unités de transformations | Nombre d'unités de transformation | | Un projet de transformation de produits de mers | X | X | X | | |
| 4.4. Développer le tourisme culturel et favoriser un artisanat local de qualité | | | Un projet de développement de l'écotourisme | X | X | | | |